

assistant-santé^{GSC}_{on}^{MD}



Détails des
garanties et de
la couverture

Green Shield
Canada

Si vous devez passer de votre régime de soins de santé actuel à un nouveau...

Assistant-santé LIEN de GSC^{MD} offre une protection garantie en couvrant les frais de soins de santé, de soins dentaires et de voyage, de même que les dépenses médicales imprévues, pour vous et votre famille.

Il est temps de faire le LIEN qui vous convient...

Vous pouvez maintenant faire le LIEN avec le régime de soins de santé qui répond vraiment à vos besoins et à ceux de votre famille, sans vous épuiser à essayer de comprendre ce que le régime comprend... ou ne comprend pas. Et ce qui est encore mieux, c'est facile de passer de votre régime actuel – vous n'avez pas à remplir de questionnaire médical si vous faites une demande dans les 90 jours suivant la fin de votre régime d'assurance collective.

Il vous suffit de choisir le régime qui répond le mieux à vos besoins. Et faites le LIEN dès aujourd'hui.

	Aucun questionnaire médical n'est requis — L'acceptation de votre demande est garantie			
	Régime LIEN 1	Régime LIEN 2	Régime LIEN 3	Régime LIEN 4
MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE				
Maximum	500 \$ par personne par année Payés à 80 % (100 % au Québec*)	750 \$ par personne par année Payés à 80 % (100 % au Québec*)	1 200 \$ par personne par année Payés à 80 % (100 % au Québec*)	2 300 \$ par personne par année Payés à 80 % (100 % au Québec*)
SOINS DENTAIRES				
Maximums	Non compris	Année 1 : 600 \$ Année 2 : 800 \$ Année 3+ : 1 000 \$ par personne par année	Année 1 : 750 \$ Année 2 : 1 000 \$ Année 3+ : 1 250 \$ par personne par année	Année 1 : 1 000 \$ Année 2 : 1 250 \$ Année 3+ : 1 750 \$ par personne par année
Fréquence de rappel		9 mois	9 mois	6 mois
Soins de base		Payés à 80 %	Payés à 80 %	Payés à 80 %
Soins de base étendus		Payés à 80 %	Payés à 80 %	Payés à 80 %
Soins majeurs		Non compris	Payés à 50 % commençant la 3 ^e année	Payés à 60 % commençant la 3 ^e année
Soins orthodontiques			Non compris	Payés à 60 % commençant la 3 ^e année; maximum à vie de 2 000 \$ par personne
SOINS DE LA VUE				
Soins de la vue Lunettes ou lentilles cornéennes vendues sur ordonnance, chirurgie oculaire au laser	150 \$ par personne tous les 2 ans	200 \$ par personne tous les 2 ans	250 \$ par personne tous les 2 ans	300 \$ par personne tous les 2 ans
Examens de la vue	50 \$ par personne tous les 2 ans	50 \$ par personne tous les 2 ans	65 \$ par personne tous les 2 ans	80 \$ par personne tous les 2 ans
SOINS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES				
Services professionnels ou thérapeutes autorisés				
Chiropraticien, podologue ou podiatre, naturopathe, ostéopathe, physiothérapeute	20 \$ par visite; 15 visites par personne par praticien par année	300 \$ par personne par praticien par année	400 \$ par personne par praticien par année	600 \$ par personne par praticien par année; maximum combiné de 1 200 \$ par personne par année
Massothérapeute, acupuncteur	20 \$ par visite; 15 visites par personne par praticien par année	20 \$ par visite; 15 visites par personne par praticien par année	20 \$ par visite; 20 visites par personne par praticien par année	30 \$ par visite; 20 visites par personne par praticien par année
Psychologue ou travailleur social agréé	Maximum combiné de 600 \$ par personne par année	Maximum combiné de 600 \$ par personne par année	Maximum combiné de 600 \$ par personne par année	Maximum combiné de 600 \$ par personne par année
Orthophoniste	300 \$ par personne par année	300 \$ par personne par année	400 \$ par personne par année	600 \$ par personne par année
Soins dentaires accidentels	2 500 \$ par personne par année	5 000 \$ par personne par année	10 000 \$ par personne par année	10 000 \$ par personne par année
Transport par ambulance	Transports terrestre et aérien	Transports terrestre et aérien	Transports terrestre et aérien	Transports terrestre et aérien
Appareils auditifs	300 \$ par personne tous les 4 ans	400 \$ par personne tous les 4 ans	500 \$ par personne tous les 4 ans	600 \$ par personne tous les 4 ans
Services médicaux Tests de diagnostic et radiographies, équipement de dialyse, tests de laboratoire	2 000 \$ par personne par année	2 000 \$ par personne par année	2 000 \$ par personne par année	2 000 \$ par personne par année
Articles médicaux et services de soutien à domicile (soins infirmiers à domicile) Maximums distincts pour les articles médicaux et les services de soutien à domicile	1 500 \$ par personne par catégorie de garantie par année	2 500 \$ par personne par catégorie de garantie par année	5 000 \$ par personne par catégorie de garantie par année	5 000 \$ par personne par catégorie de garantie par année
HOSPITALISATION (Chambre à deux lits et/ou privée)				
Remboursement de la différence entre les frais standard pour l'hospitalisation en salle commune et les frais pour l'hospitalisation en chambre à deux lits ou à un lit dans un hôpital général public	200 \$ par personne par jour, pour une durée maximale de 30 jours par année	200 \$ par personne par jour, pour une durée maximale de 30 jours par année	200 \$ par personne par jour, pour une durée maximale de 30 jours par année	250 \$ par personne par jour, pour une durée maximale de 30 jours par année
VOYAGE (Protection pour les voyages en cas d'urgence médicale)				
Couverture hors de la province ou du pays	10 jours par voyage 5 000 000 \$ par personne par année	10 jours par voyage 5 000 000 \$ par personne par année	15 jours par voyage 5 000 000 \$ par personne par année	15 jours par voyage 5 000 000 \$ par personne par année

Descriptions des garanties

MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE

Médicaments sur ordonnance dont l'utilisation est approuvée au Canada, qui doivent être délivrés sur ordonnance, en vertu de la loi, et prescrits par un médecin praticien autorisé.

Les médicaments de marque sont couverts si aucun équivalent générique n'existe.

Les produits d'abandon du tabac et les médicaments pour le traitement de l'obésité, de l'infertilité et de la dysfonction érectile ne sont pas couverts.

Résidents du Québec : Pour être admissible aux régimes Assistant-santé de GSC^{MD}, vous devez être couvert par le régime de la RAMQ (Régie de l'assurance maladie du Québec). Tout montant non réglé par la RAMQ, y compris la quote-part et la franchise du régime de remboursement des médicaments (peu importe l'âge) est considéré comme dépenses admissibles en vertu de votre régime Assistant-santé de GSC.

SOINS DENTAIRES

SOINS DE BASE

Nettoyage préventif

Examens de routine, radiographies

Obturations et extractions

Traitement au fluorure pour les enfants

SOINS DE BASE ÉTENDUS

Traitement endodontique – traitement radiculaire

Traitement périodontique – détartrage et surfaçage radiculaire, équilibration occlusale

Réparation, rebasage et ajustement des prothèses dentaires

SOINS MAJEURS

Couronnes et inscrustations, prothèses dentaires, ponts

SOINS ORTHODONTIQUES

Traitement orthodontique pour redresser les dents et corriger la morsure

SOINS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES

SONT COMPRIS LES ARTICLES MÉDICAUX SUIVANTS :

Articles pour faciliter la vie quotidienne (comme des lits similaires aux lits d'hôpital, des tiges à soluté, des perroquets et des bassins de lit)

Attelles, plâtres, cathéters et accessoires pour stomie

Bas de contention

Fournitures pour diabétiques

Bottes ou chaussures sur mesure, orthèses plantaires sur mesure

Aides à la mobilité (comme les cannes, les béquilles, les déambulateurs, les fauteuils roulants)

Prothèses

Articles pour la respiration et le cœur (comme les systèmes de surveillance respiratoire ou cardiaques pour les nourrissons, les compresseurs, l'oxygène)

Information additionnelle

Le comparateur de régimes est un sommaire; il ne constitue pas un contrat. Les modalités, les restrictions et les exclusions sont expliquées en détail dans le contrat établi par GSC à l'approbation de la demande d'adhésion.

Aucun questionnaire médical n'est requis pourvu que vous fassiez votre demande dans les 90 jours suivant la fin de votre régime de garanties collectif. L'acceptation de votre demande est garantie après réception de votre paiement initial par GSC.

Il y aura remboursement des dépenses admissibles engagées au titre de services et de fournitures, payées et reçues par la personne couverte sous réserve que ces services et fournitures sont, selon GSC, médicalement nécessaires au traitement d'une maladie ou d'une blessure, et raisonnables et d'usage en tenant compte de tous les facteurs. Les montants des couvertures sont en dollars canadiens.

Les taux et/ou les garanties peuvent être modifiés à la suite d'un préavis écrit de trente (30) jours.

*Les résidents du Québec peuvent bénéficier d'une protection maximale de 100 % seulement si le médicament figure dans le formulaire de la RAMQ. Si le médicament n'est pas couvert par la RAMQ, la quote-part standard s'applique.

Régimes offerts par

Green Shield Canada (GSC).

Assistant-santé de GSC, Assistant-santé LIEN de GSC et la conception de leurs logos respectifs sont des marques déposées de Green Shield Canada. La conception du logo GSC est une marque déposée de Green Shield Canada. © 2016 Green Shield Canada. Tous droits réservés.

Green Shield Canada, 8677 Anchor Drive,
C.P. 1606, Windsor, ON N9A 6W1

